Envoyé en préfecture le 15/03/2026
Reçu en préfecture le 15/03/2026
Publié le
ID : 035-213501182-20260311-2026013-DE

COMMUNE DE GAHARD 35490
Séance du 11 Mars 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2026

Date de la convocation : 05 mars 2026 Date d'affichage : 05 mars 2026	**Nombre de membres en exercice** : 15 **Nombre de présents** : 12 **Nombre de votants** : 14
L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Madame LAVASTRE, Maire,	**Présents :** Madame LAVASTRE, Maire, Mr CŒUR-QUETIN, Mme LEVET, Mr DUGUEPEROUX, Adjoints, MM GRELIER, GAUTIER, NEVOUX, THUILLIER, FERRIERES, MMES CHALMEL, LANOUILLER, DEROYER, Conseillers municipaux.
Secrétaire de séance : Mme Julie DEROYER	**Absents** : Mme ROYER, **Absents excusés :** Mme DROILLARD, Mme LAVRILLOUX **Pouvoir** : Mme LEVET pour Mme LAVRILLOUX, Mr FERRIERES pour Mme DROILLARD

➢ 2026-013/FINANCES/VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025/Election du président de séance

Madame le Maire informe que dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président.

Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote. (Article L2121-14 du CGCT).

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir élire un membre du conseil municipal pour présider la séance pour le vote des comptes financiers uniques 2025.

VU, le Code général des collectivités territoriales ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :

. ELIRE monsieur Philippe CŒUR-QUETIN pour présider la séance des votes des comptes financiers uniques 2025.

Fait, délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
Isabelle LAVASTRE